



# COMMISSION ORGANISATION DES COUPES DÉPARTEMENTALES

RÉUNION DU 10 JUIN 2025

Présents : Mrs C. Maillet - JM. Lutz - JF. Budet

Excusés : Mmes I. Cyprien -S. Lutz

## INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes (CACAC), dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise.

### POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION

#### *APPLICATION DE L'ART 20.3 DU R.S du D.V.O.F*

ART 20.3 Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au DVOF le mardi précédent la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure, se verra infliger une amende fixée à l'annexe 2 du RS du DVOF.

### COURRIER

Les clubs ne doivent traiter qu'une seule demande par courrier ou mail.

La commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leur rencontre, ils doivent impérativement indiquer sur papier officiel du club (un sujet par courrier), en précisant les indications suivantes en référence :

*COUPE  
CATÉGORIE  
NUMERO DU MATCH DATE*

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la commission.  
De plus, les clubs désirant un arbitre doivent formuler leur demande par courrier à la CDA.

### INDEMNITÉS D'ARBITRAGE

Les indemnités d'arbitrage sont à la charge du Club qui en fait la demande, ou à la charge des deux Clubs dans le cas d'arbitres désignés par la Commission Départementale d'Arbitrage (Décision du Comité de Direction du 04 Mai 2001)



**COMMUNIQUÉ**

La commission gère 17 coupes, ce qui représente un très grand nombre de rencontres. Des oublis ou des erreurs peuvent parfois se glisser au cours des différents tirages.

Nous demandons aux clubs d'être vigilants et de nous les signaler aussitôt, afin que nous puissions rectifier rapidement, tant que cela est encore possible.

**ATTENTION****HORAIRES DES MATCHES DE COUPES**

*(Sans Lever de rideau)*

- 14 ans (U14)	15H00
- 16 ans (U16)	13H30
- 18 ans (U18)	13H30
- Sénior(e)s	15H00
- CDM	09H45
- Anciens	09H30
- Féminines U15F U18F	15H00

**RAPPEL**

Appels aux feuilles de matches soumis à amendes forfaitaires.

Merci aux clubs de communiquer leurs résultats le plus rapidement possible.

**REMERCIEMENTS**

Nous tenons à remercier chaleureusement le club de SAINT BRICE FC ainsi que la Municipalité pour la mise à disposition de leurs infrastructures et pour l'accueil de ces finales de la Coupe du Val-d'Oise Crédit Mutuel.

Nous tenons également à remercier toutes les équipes présentes ainsi que leurs staffs pour le fair-play et le bon déroulement de ces finales du Val-d'Oise Crédit Mutuel



## RESULTATS DES COUPES DU VAL-D'OISE CREDIT MUTUEL

MATCH	CLUB RECEVANT	CLUB VISITEUR	RESULTAT
SENIORS H	CERGY PONTOISE FC 1	VILLIERS LE BEL FC 1	0 - 1
SENIORS F	SARCELLES AAS 2	ERAGNY FC 1	3 - 1
U18 H	SARCELLES AAS 21	ENTENTE SSG 21	3 - 0
U18 F	SARCELLES AAS 2	ERAGNY FC 1	1 - 2
U16	CERGY PONTOISE FC 21	ST BRICE FC 22	1 - 1 (3 à 4 t à B)
U14	RC ARGENTEUIL 21	SARCELLES AAS 21	2 - 5
U15 F	ERMONT AS 1	SARCELLES AAS 1	1 - 2
CDM	HERBLAY ES 5	PORTUGAIS PAIX VIVRE 5	3 - 2 après Prol.
ANCIENS +35	GOUSSAINVILLE FC 31	MAGNY EN VEXIN FC 31	2 - 0
ANCIENS +45	SAINT PRIX ES 35	NEUVILLE/OISE 35	0 - 0 (3 à 2 t à B)
ANCIENS +55	FRANCONVILLE FC 40	ERAGNY FC 40	0 - 6

## RESULTATS PLAY-OFF SENIORS FEMININES FOOT A 8

CLUB RECEVANT	CLUB VISITEUR	RESULTAT
MAGNY EN VEXIN FC 1	BEAUCHAMP AS 1	1 - 5

Les membres de la Commission accompagnés des représentants du Comité de Direction du District du Val-d'Oise et de tous les organisateurs de ces deux journées sportives, remercient l'ensemble des acteurs des rencontres disputées tout au long du week-end dans un esprit de respect et de convivialité.

Le football Val-d'Oisien en ressort grandi.

Merci à tous.

Animateur de séance : C. Maillet

Secrétaire de séance : JF. Budet

